

Protocole d'intervention psychojudiciaire Parentalité-Conflit-Résolution: bilan des parents et professionnels impliqués

Karine Poitras, professeure, UQTR

Francine Cyr, professeure, U. de Montréal

Elisabeth Godbout, stagiaire postdoctorale, UQTR

Amylie Paquin-Boudreau, doctorante, UQTR

11 février 2019

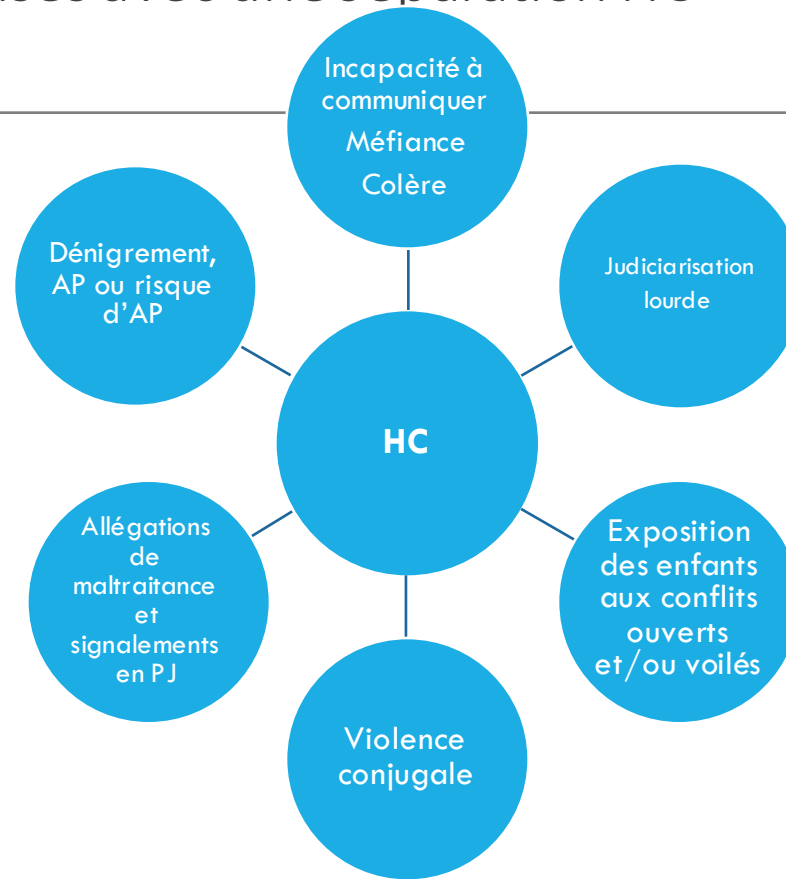
*L'IMPLANTATION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION PARENTALITÉ-CONFLIT-RÉSOLUTION DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC
A ÉTÉ COORDONNÉE PAR MME FRANCINE CYR, PSYCHOLOGUE, ME SOPHIE GAUTHIER ET LA JUGE CATHERINE LA ROSA,*



Plan de la présentation


1. LE BESOIN ET LA PERTINENCE D'UN PROTOCOLE PSYCHOJUDICIAIRE
2. DESCRIPTION DU PROTOCOLE PCR
3. STRATÉGIES D'INTERVENTION
4. QUESTIONS DE RECHERCHE
5. MÉTHODOLOGIE
6. DESCRIPTION DES FAMILLES PARTICIPANTES
7. RÉSULTATS
 - a) ÉVOLUTION DE LA DYNAMIQUE RELATIONNELLE
 - b) RÔLES ET ENJEUX DE LA COMMUNICATION ET DE LA COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE
 - c) UTILITÉ ET PLUS-VALUE DU PROTOCOLE PCR
8. DISCUSSION ET RÉFLEXIONS EN LIEN AVEC LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le besoin et la pertinence d'un protocole psychojudiciaire: les familles aux prises avec une séparation HC



Sur une longue période (2 ans et plus)

Le besoin et la pertinence d'un protocole psychojudiciaire: les limites des services actuels

- Ces séparations dites « hautement conflictuelles » **préoccupent** les intervenants judiciaires et psychosociaux
 - Rupture de contact parent-enfant: **Urgence d'agir**
 - Absence de services psychosociaux spécialisés
 - Seul outil : expertise traditionnelle
 - Délais
 - Seulement une «photo» de la famille, sans intervention.
 - Il n'y a pas de suivi des recommandations cliniques émises
 - Les avocats majoritairement campés dans un rôle traditionnel
- 

Le besoin et la pertinence d'un protocole psychojudiciaire: les limites des services actuels

- Les méthodes alternatives de résolution de conflits (MARC) sont souvent **mises en échec ou peu utilisées** par les familles à haut niveau de conflit et ne comportent aucune collaboration interprofessionnelle.
- Les interventions psychoéducatives et psychojudiciaires qui ont été développées présentent une ou plusieurs de ces limites:
 - aspect judiciaire évacué de l'intervention psychosociale
 - les familles aux conflits les plus sévères ne sont pas spécifiquement ciblées par les interventions
 - la dynamique familiale n'est pas travaillée en profondeur
 - les enfants sont peu ou pas impliqués dans l'intervention
- **Peu de services publics ou communautaires spécialisés** et aucune intervention ne repose sur un réel partenariat psychojudiciaire.

Le protocole d'intervention psychojudiciaire axé sur la parentalité, les conflits et leur résolution: 3 éléments clés


1. Une intervention judiciaire adaptée

- a) un juge, une famille
- b) engagement des parties et de leurs avocats à travailler dans un esprit collaboratif

2. Deux outils psychosociaux

- a) stage de coparentalité *Faire équipe pour les enfants* (FÉE) (9 heures)
- b) une intervention familiale adaptée aux besoins spécifiques de la famille (45 heures)





3. Une communication interprofessionnelle fluide et transparente

- a) le respect de l'intérêt de l'enfant
 - b) la réduction des coûts pour le justiciable
- 

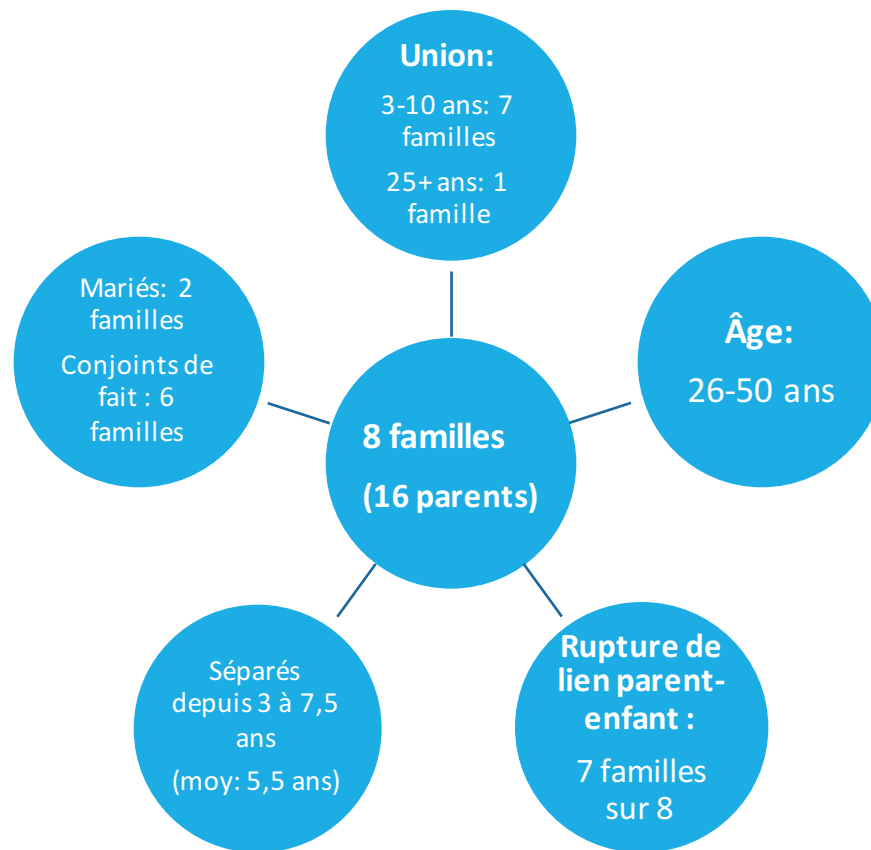
Questions de recherche

1. Comment a évolué **la dynamique relationnelle** entre les parents participants (coparentalité, détresse psychologique, lien parent-enfant)?
2. Quelle est la perception des intervenants judiciaires et psychosociaux sur leurs propres **rôles** au sein du protocole PCR et sur les **enjeux de la communication interprofessionnelle** ?
3. Comment tous les acteurs se positionnent-ils quant à la **plus-value et l'utilité du protocole PCR** au regard de ce qui est offert dans système de justice québécois actuel ?

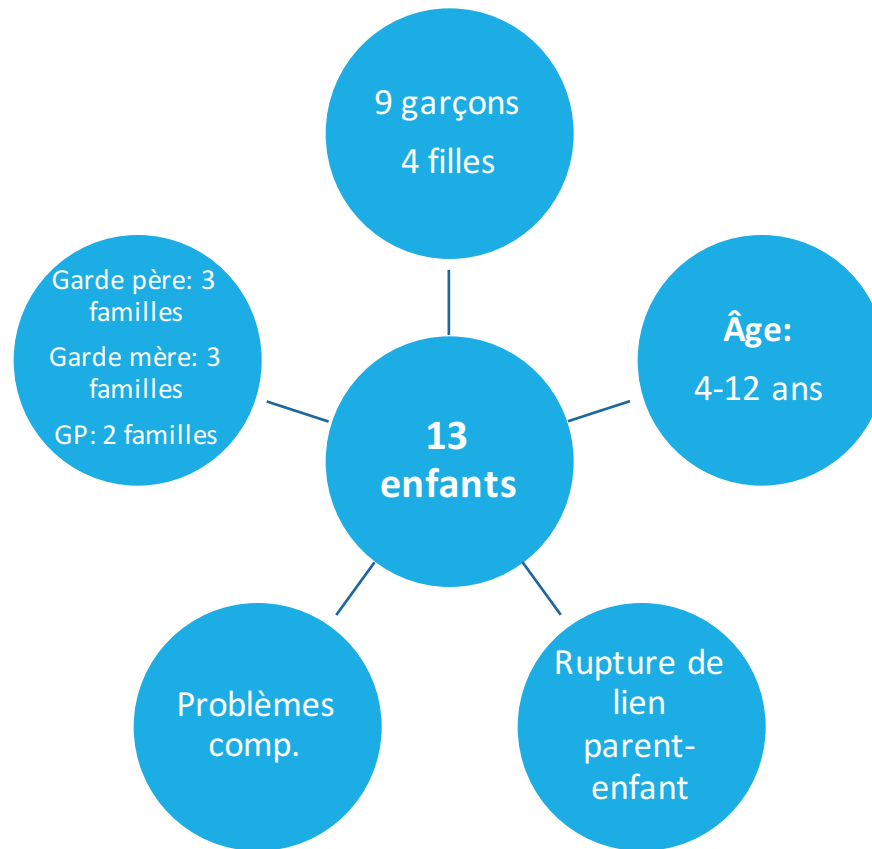
Méthodologie: devis de recherche employant des méthodes mixtes

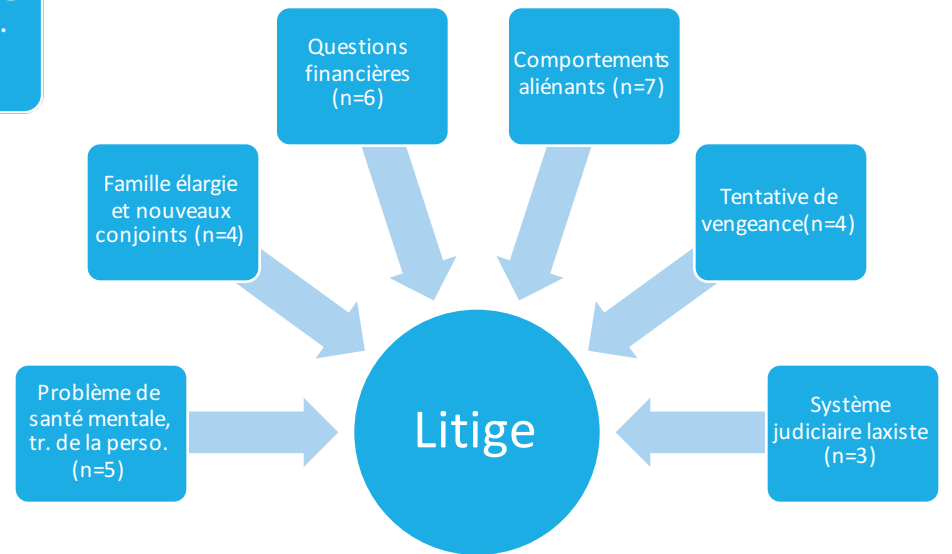
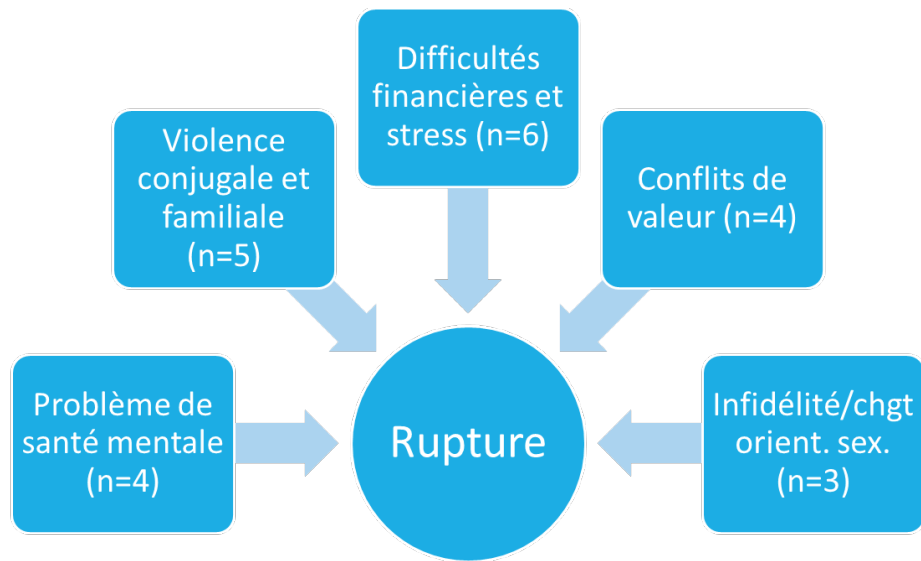
Répondants		Temps 1: 1-5 mois après l'audience préliminaire	Temps 2: 9-21 mois après l'audience préliminaire
Parents (n=16)		<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire • Mesures objectives • Entrevue semi-structurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire • Mesures objectives • Entrevue semi-structurée
Avocats (n=15)		<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire • <i>Focus group</i>
Juges (n=4)		<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire • Entrevue semi-structurée
IDF (n=3)		<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire • <i>Focus group</i>

Description des familles participantes: les parents



Description des familles participantes: les enfants






STRATÉGIES D'INTERVENTION FAMILIALE


Nombre de rencontres avec chaque membre de la famille

	M	É-T	Md	Étendue
Pères	11,43	6,75	9,00	3-21
Mères	12,57	7,52	11,00	4-28
Enfants	12,14	6,99	11,00	2-21


Stratégies d'intervention

1. Pour renforcer le lien parent-enfant
 2. Pour traiter les difficultés spécifiques à l'enfant
 3. Pour améliorer les capacités parentales
 4. Pour améliorer la relation coparentale
 5. Intervention systémique auprès des membres de la famille et du système interdisciplinaire
- 

1. Renforcer le lien parent-enfant

- Désensibilisation systématique et guidance parentale
 - Interventions psychothérapeutiques et psychoéducatives dans le but de soutenir les transitions de l'enfant entre ses deux parents
 - Interventions psychothérapeutiques visant la diminution des propos négatifs de l'enfant et une vision nuancée des parents
 - Collaborer avec le parent et l'enfant dans le but d'identifier les reproches, favoriser l'échange et le dénouement des conflits
- 


2. Traiter les difficultés spécifiques à l'enfant

- Interventions individuelles auprès de l'enfant visant à explorer les sentiments face aux parents, le contenu des allégations exprimées, les croyances et comportements contribuant aux difficultés familiales
 - Interventions visant à soutenir l'enfant, à permettre une compréhension, à diminuer la détresse psychologique et à améliorer les habiletés à communiquer et les stratégies d'adaptation
 - Références à des services d'évaluation pour des problèmes spécifiques
- 

3. Améliorer les capacités parentales

- **Interventions psychoéducatives** visant une meilleure compréhension des besoins développementaux de l'enfant, les conséquences négatives d'une rupture de lien parent-enfant et du conflit parental, la notion de conflit de loyauté, les pratiques parentales, etc.
- **Guidance parentale et interventions psychothérapeutiques** auprès des parents:
 - Gestion de crise, empathie face à l'expérience de l'enfant et émotions face à l'autre parent et considération de la contribution de l'autre parent

4. Améliorer la relation coparentale

- Formulaire de consentement et attentes quant aux comportements coparentaux
 - Rencontres individuelles avec les parents dans le but de:
 - revoir les habitudes de communication
 - examiner et recadrer perceptions des intentions de l'autre parent
 - centrer l'attention sur l'enfant impliqué dans le conflit
 - Supervision des communications
- 

5. Intervention systémique auprès des membres de la famille et du système interdisciplinaire

- **Communication fluide** entre les intervenants psychojudiciaires impliqués
- **Conférences téléphoniques** et **rapports de processus** de la part du psychothérapeute
- **Soutien actif des juges et des avocats** auprès de l'enfant et de ses parents
 - **Encouragements et explications de l'ordonnance** et des attentes liées au protocole par les juges et les avocats
 - Entretiens périodiques du juge avec l'enfant pour renforcer l'engagement et faire un suivi du respect des étapes prévues pour la reprise de contact avec le parent rejeté et des moyens proposés pour y parvenir.
- **Communication avec les autres professionnels de la santé** impliqués auprès de l'enfant et/ou des parents: expliquer l'intervention systémique et contrer les interventions compromettant l'intervention auprès de la famille.
- **Suivi de l'ordonnance** et, au besoin, modifications par le juge des modalités de garde et d'accès

Évolution de la dynamique relationnelle

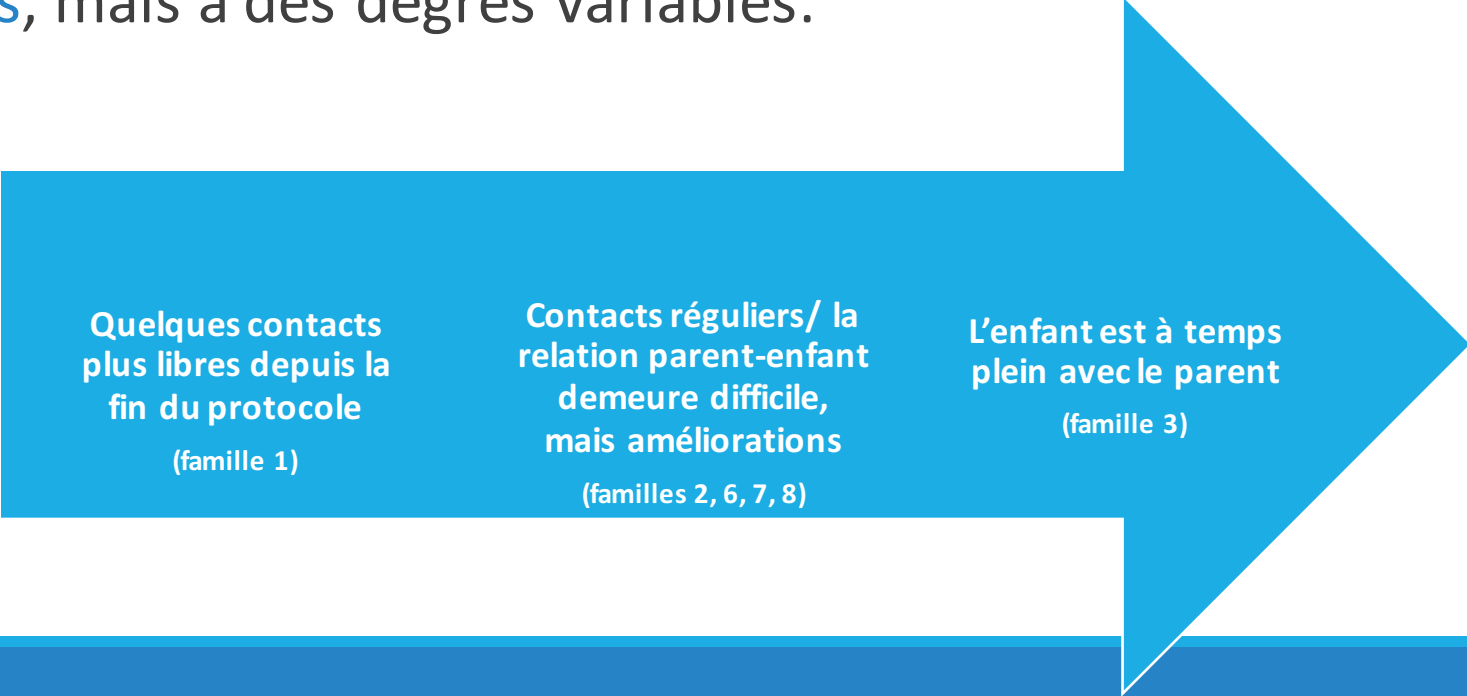


Évolution de la dynamique relationnelle entre les parents

Temps 1	Changements signif. au Temps 2
Très faible alliance parentale	Amélioration selon <u>mères</u>
Hostilité élevée devant les enfants	Amélioration selon <u>pères</u>
Niveau élevé de communication négative	Amélioration selon <u>pères</u>
Faible confiance envers l'autre parent	∅
Niveau de détresse psycho. n'atteint pas le seuil clinique	∅
Les pères rapportent plus de comportements aliénants chez l'autre parent que les mères	Amélioration selon les <u>deux parents</u>

Évolution de la dynamique relationnelle parent-enfant:

L'enfant a repris contact avec le parent rejeté **dans tous les cas**, mais à des degrés variables:



Quelques contacts plus libres depuis la fin du protocole
(famille 1)

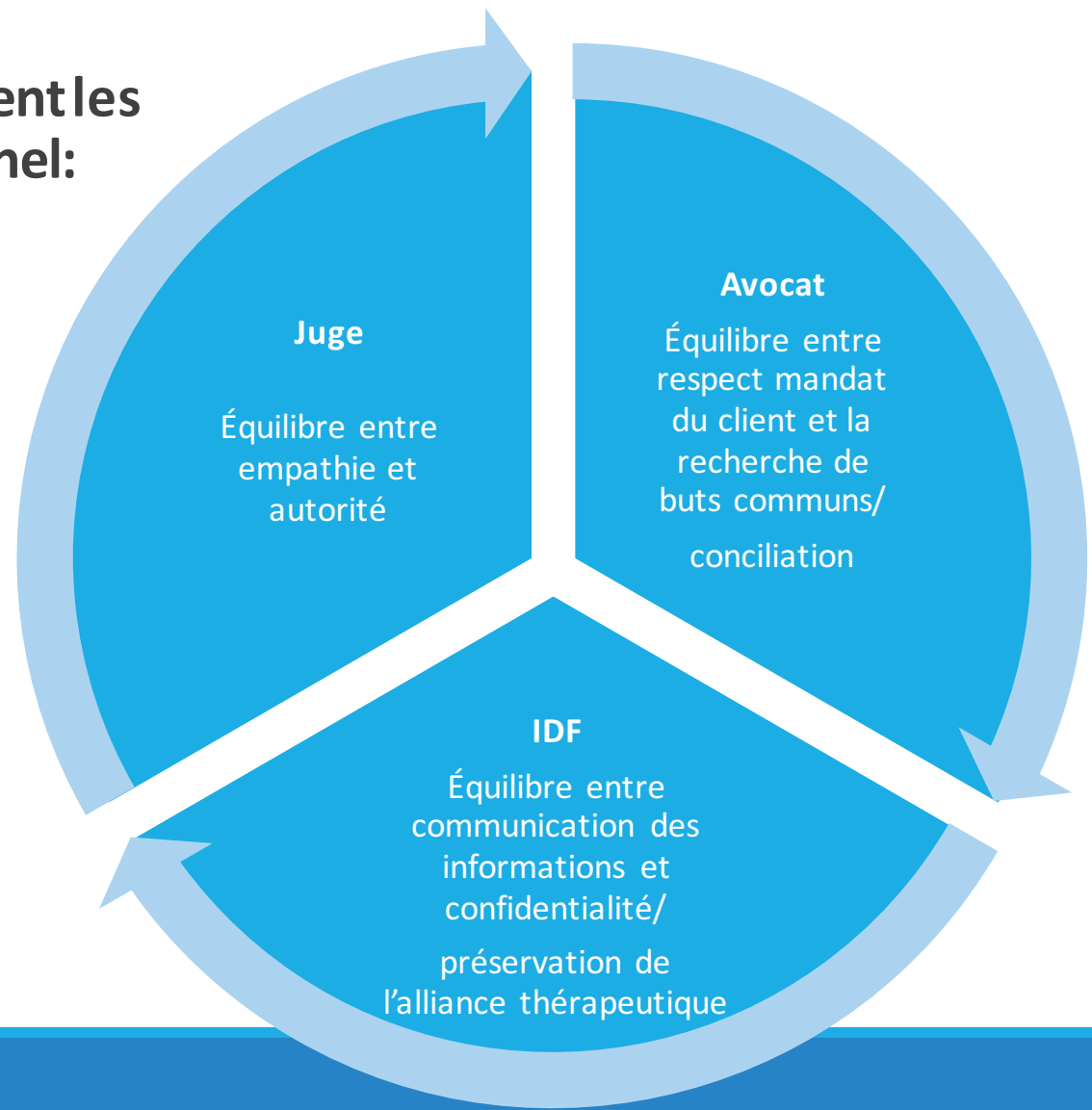
Contacts réguliers/ la relation parent-enfant demeure difficile, mais améliorations
(familles 2, 6, 7, 8)

L'enfant est à temps plein avec le parent
(famille 3)




Rôles et enjeux de la collaboration et de la communication interprofessionnelle






Des professionnels qui repoussent les frontières de leur rôle traditionnel:



Le nœud: la clarté du rôle de l'IDF

		Auraient voulu que l'IDF...	Ψ
Les avocats		Soit plus souple avec la confidentialité	
Les juges		Ait un rôle mieux défini	
Les parents		Fasse un rapport en profondeur et des recommandations claires au juge, soient plus incisives	









Par ailleurs, l'importance de l'IDF...

	Ont trouvé que l'IDF...	Ψ
Les avocats		<ul style="list-style-type: none">• À plusieurs reprises: a «sauvé» le dossier• Valorisation des parents• Plus utile que l'expertise
Les juges		<ul style="list-style-type: none">• IDF= innovation la plus importante du protocole PCR• Très compétente• Grande collaboration• Beaucoup plus en profondeur qu'expertise
Les parents		Très compétente, aidante, disponible et professionnelle

Utilité et plus-value du protocole PCR




Utilité et plus-value

Répondants		Perception	
Parents		<ul style="list-style-type: none"> • Des forces et des bienfaits • Processus trop long; pas toujours adapté • Pertes subies: temps, argent, droits 	
Avocats		<ul style="list-style-type: none"> • Pas plus efficace et rapide que gestion traditionnelle • IDF=bénéfique 	
Juges et IDF	 	Innovation importante qui facilite ++ leur travail	
Tous	   	Un juge, une famille= avantages et élément clé	

Discussion

Des leçons à tirer, des actions à poursuivre:

- Important de bien expliquer et définir le rôle de chacun des intervenants, leur complémentarité, obligations et modes de fonctionnement.
 - Essentiel de bien choisir le type de dossier se prêtant à ce mode d'intervention.
 - Continuer d'améliorer le protocole en décrivant clairement le modèle théorique sur lequel s'appuie cette intervention intra et inter-systémique psychojudiciaire, un cahier de charge bonifié et des balises encore plus précises sur les règles de fonctionnement, de communication et d'imputabilité (développer guides de pratique et modules de formation professionnelle interdisciplinaire).
 - Développer des devis de recherche permettant de mesurer de façon plus précise les coûts-bénéfices de cette intervention par rapport à la gestion traditionnelle et ce, à long terme.
- 

Et l'avenir...

- Phase 2 du protocole PCR
- Intervention adaptée à la protection de la jeunesse;
- Besoin de formation spécialisée pour les intervenants;
- Supervision par des cliniciens ayant une grande expérience de ce type de dossiers;

Pour plus d'informations

Cyr, F., Poitras, K., Godbout E., & Macé, C. (2017). *Projet pilote sur la gestion des dossiers judiciaires à haut niveau de conflit*. Rapport de recherche présenté au ministère de la Justice du Québec, Québec.

https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/rapports/couple-famille/Rapport_UMTL_final_2.pdf

Merci de votre attention!

